

## DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 124-2024	MOYENS GÉNÉRAUX <u>CONTRATS - CONVENTIONS</u>  Gymnase <u>Collège de l'Immaculée Conception La Salle</u> • Contrats de location d'une salle de sport
----------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Le Maire,**

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil municipal au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le besoin des associations sportives clissonnaises de disposer de gymnase pour pratiquer ;

CONSIDÉRANT la saturation des espaces municipaux et la disponibilité du gymnase de l'Immaculée Conception pour accueillir 4 associations ;

CONSIDÉRANT la proposition de location par le collège Immaculée Conception par la Ville de Clisson à destination des associations Badminton Club Clissonnais, Etoile de Clisson Basket, Volley Club Clissonnais et Handball Clisson ;

VU les contrats annexés à la présente décision ;

### Prend la décision suivante :

- Article 1. **ACCEPTE** les termes des contrats de location 2024-2025 de la salle de sport du collège Immaculée Conception La Salle pour une prise d'effet à compter du 04/09/2024 jusqu'au 31/05/2025, avec l'OGEC de Clisson, sis au collège Immaculée La Salle situé au 65 rue du Dr BOUTIN, Clisson.
- Article 2. **ACCEPTE** l'indemnité de location à 15€ TTC l'heure occupée par les associations à hauteur de 387H sur la période de location 2024-2025.
- Article 3. **CHARGE** le pôle « Animation, culture et sports », Monsieur le Directeur général des services et le comptable assignataire, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 30 septembre 2024,

Par délégation du Conseil municipal,

Laurence Luneau  
Maire



Décision transmise en Préfecture le

**02 OCT. 2024**

Et affichée le

**02 OCT. 2024**